

Vous avez besoin de répit ?  
Vous souhaitez vous oxygéner  
quelques heures ?

Confiez vos responsabilités à un  
tiers de confiance et  
prenez du temps pour vous.

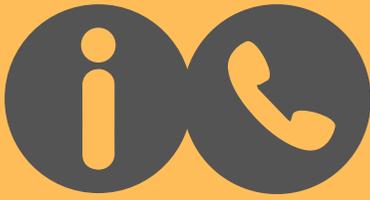


avec le soutien financier de



Le "relayage" est gratuit  
pour garantir un égal accès à tous !

Réservation obligatoire  
au plus tard 15 jours  
avant l'évènement



Contact  
et réservations

un seul numéro  
**03.89.44.27.44**



[accueil@alister-autonomie.fr](mailto:accueil@alister-autonomie.fr)

[www.handicap-services-alister.com](http://www.handicap-services-alister.com)



**RELAYAGE  
FAMILIAL**



Le "relayage" des proches aidants est un dispositif innovant et expérimental sur notre territoire.

Il est 100% gratuit pour garantir un égal accès à tous !



Handicap Services Alister accompagne les personnes en situation de handicap en partenariat avec les familles et l'entourage aidant.

Nos équipes interviennent au domicile de votre proche pour vous soutenir.

Nos accompagnements sont personnalisés.

Nous vous proposons de vous remplacer ponctuellement auprès de votre proche, grâce à l'intervention d'une personne "relayeuse" professionnelle et expérimentée, pour vous permettre d'avoir du temps pour vous, de réaliser une activité de loisirs, ou de prendre soin de vous par exemple...

## Les modalités :

### Quand ?

Des relayages à la demi-journée, à la journée ou juste pour la soirée (à définir avec préavis).

### Où ?

A votre domicile ou celui de votre proche.

### Comment ?

Après présentation et accord, le professionnel expérimenté vous remplace dans toutes vos tâches auprès de votre proche.

### Pour qui ?

Pour vous !



**Notre garantie :** mettre à votre disposition un professionnel expérimenté de notre Service d'Aide à Domicile (SAAD) spécialisé dans la grande dépendance et la perte d'autonomie depuis plus de 12 ans.

**Mission de la personne "relayeuse" :** réaliser les gestes et tâches d'accompagnement auprès de votre proche comme vous le feriez, si vous étiez présent(e). Elle ne remplace pas les professionnels qui interviennent habituellement à votre domicile (aide humaine, soins programmés...)

**Notre objectif :** vous donner, en tant que proche aidant, du temps, des moments de répit pour vous ressourcer.

**Un partenariat fort entre :**

- une personne en situation de handicap qui accepte l'accompagnement d'un professionnel ;
- un aidant qui est prêt à ouvrir son domicile à un professionnel expérimenté ;
- un service d'aide reconnu : **CLA 68**